

En ce moment de rentrée scolaire

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ».

Nelson Mandela

Le Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

L'été touche doucement à sa fin et, avant de retrouver le rythme de la rentrée, je souhaite avoir une pensée particulière et rendre hommage à deux de nos anciens élus qui nous ont quittés ces derniers mois : **Daniel Baubit et Jean-Pierre Savariau**.

Tous deux ont siégé au sein du conseil municipal (20 ans pour Daniel, dont 7 ans en tant qu'adjoint, et 31 ans pour Jean-Pierre dont 6 ans en tant qu'adjoint) et ont, chacun à leur manière, participé à la vie et au développement de notre commune. Leur engagement et leur attachement à notre village resteront dans nos mémoires. Nous ne pouvions ouvrir ce nouveau bulletin sans avoir une pensée pour eux et pour tout ce qu'ils ont apporté à notre commune.

Ces dernières semaines ont également été marquées par une nouvelle vague de chaleur, parfois difficile à supporter. Nous avons tous ressenti, à notre manière, les conséquences de ces températures exceptionnelles. Dans ces moments-là, il est important de ne pas oublier de veiller les uns sur les autres : prendre des nouvelles d'un voisin, rendre un petit service ou simplement s'assurer que les personnes les plus fragiles ne restent pas isolées.

Je tiens à remercier tout particulièrement celles et ceux qui ont œuvré en ce sens pendant ces périodes de canicule, par leur attention, leur disponibilité et les gestes de solidarité dont ils ont fait preuve.

Les projets de voirie se sont également concrétisés cette année, avec la poursuite des travaux dans les rues de la Maurie, du Four et des Vollauds. Ces réalisations s'inscrivent dans notre volonté de continuer à améliorer, au fil des années, le cadre de vie et les équipements de notre commune.

La rentrée approche maintenant, avec de nouveaux projets, de nouvelles activités et de nombreux moments à partager. La vie de notre village continue grâce à l'engagement de chacun : les élus, les agents communaux, les associations, les bénévoles et, bien sûr, l'ensemble des habitants qui participent, chacun à leur manière, à la vitalité de notre commune.

Cette année encore, les **Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre** seront particulièrement riches. Vous pourrez en découvrir un aperçu dans ce bulletin et, je l'espère, venir nombreux participer à ces moments de découverte, de rencontre et de partage.

À travers ce nouveau bulletin municipal, nous souhaitons vous donner des nouvelles de la vie du village, revenir sur les événements qui ont marqué ces derniers mois et vous présenter les projets et rendez-vous à venir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle rentrée. Puisseons-nous continuer à faire vivre ensemble ce qui nous rassemble : le plaisir de vivre ici, l'attention portée aux autres et la fierté de notre village.

Bien à vous,

Philippe BIROLLEAU

VIE MUNICIPALE	2	BIBLIOTHÈQUE	10
INFORMATIONS DU GRAND-COGNAC.....	7	VIE ASSOCIATIVE	11
EDUCATION et JEUNESSE.....	8	CULTURE ET LOISIRS	15
JOURNÉES DU PATRIMOINES.....	8	RENSEIGNEMENTS UTILES.....	17

VIE MUNICIPALE

Le conseil municipal en bref

Voirie :

Après la réfection de voirie en 2025 qui a concerné les rues de La Chapuge et des tilleuls, le chemin de l'alouette ainsi qu'une partie de la rue de la Maurie, la commune vient de continuer cette remise en état avec les rues du four et des Vollauds, une partie de la rue de l'école et la suite de la rue de la Maurie.

La réfection de la voirie continuera en 2027 comme nous l'avons promis en début de mandat.

Achat d'un nouveau camion :

Comme prévu au budget 2026, la commune vient d'acquérir un nouveau camion pour le service technique. Sur le budget prévu de 25 000 €, une économie de 6 874 € a été réalisée entre l'achat du nouveau camion (22 126 €) et le rachat de l'ancien (4 000€) par le concessionnaire retenu pour ce projet.

Stade municipal :

La mise aux normes de l'électricité vient d'être faite au niveau de la buvette. Les robinets devant les vestiaires ont été changés par des systèmes à poussoir pour éviter la perte accidentelle d'eau. Les élus ont procédé au nettoyage et à l'enlèvement des herbes qui avaient envahi le court de tennis et son système de fermeture va être changé afin de permettre aux saint-briçois un libre accès pour y pratiquer le tennis.

Rénovation et mise aux normes concernant l'électrification de la cloche de l'église :

La société Pillon a été retenue pour cette rénovation et pour l'entretien annuel : économie réalisée sur le budget prévu suite à un devis d'une autre entreprise : 1 564 € pour la

rénovation et 257 € pour l'entretien annuel.

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public :

Une convention a été signée avec le SDEG 16 (Syndicat départemental de l'électricité et du gaz de la Charente) pour remplacer l'éclairage existant par un éclairage Led sur 147 luminaires publics. 40 % du montant sont pris en charge dans le cadre du Fonds vert. Le coût à payer par la commune sera de 13 360,95 € : dépense qui sera récupérée en 4 années par l'économie ainsi réalisée sur la consommation électrique de l'éclairage public.

Recensement de la population

La campagne de recensement de la population, organisée sous l'égide de l'INSEE, se déroulera sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2027.

Le recensement est une démarche essentielle pour la commune, car il permet de mieux connaître l'évolution de la population et d'adapter les services publics aux Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Pour en savoir plus sur le déroulement du recensement, vous pouvez consulter le site officiel :

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/cest-simple>

La commune va recruter 2 agents recenseurs Si vous êtes intéressé, merci d'adresser votre candidature à la mairie.

Campagne de stérilisation des chats errants

La commune va procéder à une campagne de stérilisation des chats errants.

Nous rappelons que la loi du 18 décembre 2020 oblige les propriétaires de chats à faire identifier leur animal. Nous recevons à la mairie des appels d'habitants car leur chat a disparu, souvent (trop souvent) leur chat n'était pas pucé. C'est dommage car, par exemple, suite aux incendies dévastateurs en Gironde et dans les Landes, de nombreux chats ont malheureusement perdu leurs maîtres qui les recherchent bien sûr, mais un grand nombre de chats (perdus et désorientés) n'est pas pucé... Dernièrement, un chat perdu a été récupéré sur le toit de l'église. Heureusement, comme il était identifié par une puce I-Cad ses maîtres ont pu être contactés et Alvin le chat a retrouvé sa maison à Châteaubernard 3 semaines après sa disparition. Alors faites identifier vos animaux si vous les aimez (sans oublier que l'identification est obligatoire) !

Concernant cette campagne de stérilisation, une convention a été signée avec la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS.

Le cabinet vétérinaire XOVET situé à Cognac, 152 avenue Victor Hugo a accepté d'être partenaire pour cette campagne et nous l'en remercions.

Cette campagne va se dérouler du 21 septembre au 10 octobre 2026.

Les trappages auront lieu dans les endroits signalés par les habitants

Pour information, voici l'arrêté concernant cette campagne :

Arrêté ordonnant la capture et la stérilisation et le marquage des chats sauvages

République Française

Département de la Charente

Arrondissement

Commune SAINT-BRICE

Agglomération

ARRETE ORDONNANT LA CAPTURE ET LA STERILISATION ET LE MARQUAGE DE CHATS SAUVAGES

ARRÊTÉ N° 2026 – 16 AG

Le maire de la commune de SAINT-BRICE,

*Vu l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection animale ;
Vu la loi 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne ;
Vu l'article 211-27 du code rural ;
Vu le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants ;*
Considérant que de nombreux chats, une trentaine, vivent à l'état sauvage
Au 35 route de la Roche
Au 49 route de la Roche
Au 53 route de la Roche
Au 59 route de la Roche
Au 4 rue de la petite Roche
Au 54 rue Jacques Delamain,
Au 40 route de la Maurie
Au 6 impasse de Dorville

Considérant que la commune de SAINT-BRICE a sollicité le soutien financier de la Fondation 30 Millions d'Amis en vue de l'organisation d'une campagne de stérilisation.

ARRÊTE

Article 1 : Sont ordonnés la capture, la stérilisation et le marquage de chats plus ou moins sauvages et errants au 35 route de la Roche, au 49 route de la Roche, au 53 route de la Roche, au 59 route de la Roche, au 4 rue de la petite Roche, au 54 rue Jacques Delamain, au 40 route de la Maurie, au 6 impasse de Dorville sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE.

Article 2 : De manière à procéder à la capture de ces animaux, une campagne de trappage sera réalisée à compter du **21 septembre 2026 8 h 00 au 10 octobre 2026 19 h 00 inclus** par la commune de SAINT-BRICE.

Article 3 : Il est conseillé aux propriétaires de chats domestiques de conserver leurs animaux à la maison aux dates.
Les chats capturés, portant toutefois une identification décelable sur place seront bien entendu immédiatement relâchés.

Article 4 :
Les chats capturés et non identifiés seront conduits à la Clinique Vétérinaire XOVET situé à Cognac, 152 avenue Victor Hugo afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime.
Ils seront identifiés au nom de la Fondation 30 millions d'amis et seront ensuite relâchés sur le lieu même de leur capture.

Article 5 : L'information du public sera assurée par l'affichage du présent arrêté dans les différents panneaux d'information de la mairie, sur le site internet www.saint-brice16.fr, Facebook officiel de la mairie, dans le bulletin municipal N°127 de septembre 2026 et dans la presse locale.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, 86000 Poitiers), dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 6 : Le maire de Saint-Brice, le Directeur des Services Vétérinaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A SAINT-BRICE,

Le 08 septembre 2026

Le Maire

Philippe BIROLLEAU



Informations communales

Dispositif anti-grêle

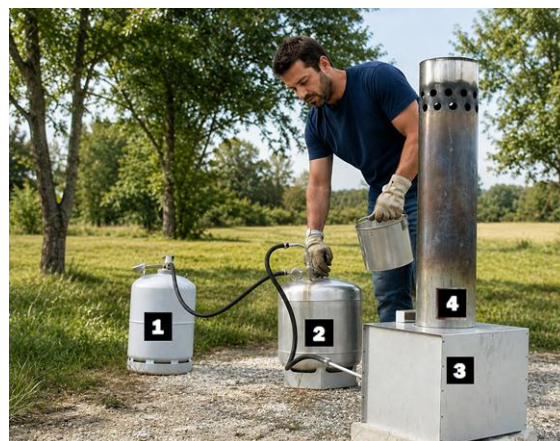
Notre commune a subi des épisodes climatiques difficiles. Dans le cadre de sa protection, le **Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques (SILFA)** permet à notre commune de bénéficier d'un dispositif de prévention destiné à limiter les conséquences des épisodes de grêle.

Le canon anti-grêle installé sur notre territoire fonctionne grâce à la diffusion de très fines particules d'iodure d'argent. Son objectif est de favoriser la formation de nombreux petits cristaux de glace dans les nuages, afin de limiter la croissance des grêlons et, lorsque les conditions le permettent, de réduire leur taille et leur impact.

La mise en fonctionnement du dispositif repose sur l'engagement de veilleurs bénévoles. Alertés en cas de risque météorologique par les services compétents, ils peuvent intervenir rapidement selon un protocole précis.

Ce dispositif constitue un moyen de prévention complémentaire pour contribuer à la protection du vignoble et des cultures, mais également des habitations, véhicules et autres biens situés dans la zone concernée.

La commune remercie chaleureusement les veilleurs bénévoles pour leur engagement au service de la protection de notre territoire et de ses habitants.



Cet appareil est constitué d'une bonbonne d'air comprimé (1), reliée à une bonbonne contenant une solution d'acétone et d'iodure d'argent (2), qui alimente le brûleur (3).

À l'approche d'un épisode de grêle, le vigneron met en marche le système (4) environ quatre heures à l'avance. Pendant une durée de six à douze heures, le brûleur diffuse la solution dans l'air.

Le four communal reprend du service !

La commune de Saint-Brice souhaite redonner vie à son four communal, véritable élément du patrimoine de notre village et futur lieu de rencontre, de partage et de convivialité.

Après les travaux de restauration réalisés en 2017 par le chantier d'insertion « La Clé de Voûte », le four est aujourd'hui en excellent état. Grâce à la mobilisation d'un groupe de bénévoles, il retrouve progressivement son activité.

Lors d'une première réunion, le 20 mai, un objectif a été fixé : organiser une première chauffe avant la fin du mois de juin. Dès le 9 juin, Jacky a commencé à préchauffer le four. Puis, le 18 juin, avec l'aide d'Éric, a eu lieu la première cuisson de l'année : 15 kilos de pâte à pain ont été préparés !



Après le façonnage des pâtons et un temps de pousse dans le « Parisien », le moment tant attendu de la mise au four est arrivé, sous les yeux curieux des enfants de l'école et de leurs enseignants. Cette première expérience fut une belle réussite et surtout un agréable moment de partage.



Lors des prochaines fournées, les enfants pourront participer davantage en confectionnant de petits pains en classe et en découvrant les différentes étapes de la fabrication du pain. Une ou deux autres fournées seront ensuite réalisées par les bénévoles, et le pain issu de celles-ci pourra être proposé à la vente.

Vous avez l'âme d'un boulanger ?

Nous avons besoin de bénévoles pour renforcer l'équipe ! Que vous soyez amateur de boulangerie, passionné par le patrimoine ou simplement désireux de participer à une activité conviviale, n'hésitez pas à vous faire connaître.

À terme, quelques aménagements pourront également être réalisés autour du four et dans le jardin communal attendant afin de faire de cet ensemble un lieu accueillant, vivant et propice aux rencontres.

Le four communal reprend vie... Venez participer à cette belle aventure et partager de bons moments autour du pain !

Arrêt du distributeur de pain

Arrêt du distributeur de pain sur la commune



La municipalité avait souhaité remettre en service le distributeur de pain, loué depuis 3 ans et qui ne fonctionnait plus.

Un boulanger a accepté d'approvisionner la machine jusqu'au mois de juillet 2026.

Malheureusement, malgré cette volonté de maintenir le dispositif, le nombre de baguettes vendues sur la

commune n'a pas été suffisant pour permettre au boulanger de poursuivre cette activité dans de bonnes conditions économiques

Sur une période de 20 jours, seulement 58 baguettes ont été vendues, et 142 ont dû être jetées.

Cette machine est un équipement qui avait été mis en place sous la précédente municipalité. Son fonctionnement repose également sur un abonnement qui représente un coût important pour la commune.

L'actuelle municipalité aurait souhaité pouvoir mettre fin immédiatement à cette dépense, mais le contrat d'abonnement actuellement

en cours ne pourra être résilié qu'à son échéance, en juillet 2027.

La commune est donc tenue de respecter cet engagement contractuel jusqu'à son terme.

La municipalité remercie le boulanger qui a accepté de poursuivre l'approvisionnement jusqu'en juillet et les habitants qui ont fait les achats de baguettes. Nous devons cependant constater que ce n'est pas un service qui bénéficie d'une réelle demande sur la commune au vu des ventes. Un nouveau contrat, qui engendrerait à nouveau des coûts sur la machine, ne sera pas pris avec un nouveau boulanger.



ENTREtenir SA HAIE, C'EST AGIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !



Un geste simple, un devoir citoyen.

Des haies bien entretenues pour des routes plus sûres et un territoire protégé.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : NE GÊNONS PAS LA VUE !

Des haies non taillées peuvent masquer la visibilité aux intersections, dans les virages ou aux abords des panneaux et des miroirs.

→ Une haie entretenue, c'est une meilleure visibilité et moins de risques d'accidents.



VOS OBLIGATIONS : QUE DIT LA LOI ?

En bordure des voies publiques, vous devez :

- ✓ Tailler vos haies à l'aplomb de votre propriété et ne pas les laisser dépasser sur le domaine public.
- ✓ Maintenir une hauteur maximale de 2 mètres, voire moins aux abords des intersections et des virages pour ne pas gêner la visibilité.
- ✓ Élaguer les branches des arbres pour qu'elles ne touchent pas les réseaux (électricité, téléphone, éclairage public) ni la chaussée.

RÈGLES À RESPECTER



PRÉVENTION DES INCENDIES : UNE HAIE BIEN ENTRETENUE, UN RISQUE LIMITÉ !

En période sèche, une végétation non entretenue peut :

- favoriser la propagation des incendies,
- gêner l'accès des secours,
- mettre en danger les habitations et les biens.

→ Débroussailler, élaguer et éliminer les déchets végétaux : des gestes essentiels pour la sécurité de notre commune.

LES BONS RÉFLEXES



TAILLEZ
régulièrement
vos haies
et arbustes.



ÉLIMINEZ
les déchets
végétaux
(ne les brûlez pas !).



DÉBROUSSAILLEZ
autour de votre
maison et le long
des voies d'accès.



FACILITEZ
le passage
des secours.

* Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année (article 84 du Règlement Sanitaire Départemental).



AGISSONS ENSEMBLE POUR UNE COMMUNE PLUS SÛRE ET PLUS AGRÉABLE À VIVRE !

Un entretien régulier de vos haies et abords, c'est un geste simple, utile et responsable.

*Merci pour votre
engagement citoyen !*



i Besoin d'informations ? Contactez votre mairie.

Ensemble, préservons notre cadre de vie et assurons la sécurité de tous.

Communication réseau

UNE COMMUNICATION PLUS ACCESSIBLE ET RAPIDE AVEC VOUS !!

Afin de mieux informer les habitants et de faciliter l'accès aux informations de la commune, une page Facebook et un compte Instagram officiels ont été créés pour la mairie de Saint-Brice.

L'objectif est simple : vous informer plus rapidement, plus facilement et au plus près de l'actualité de la commune.

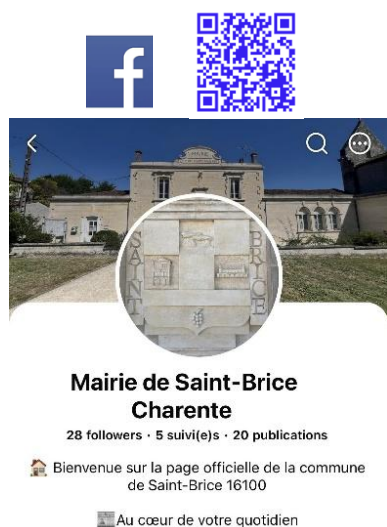
Travaux, informations pratiques, événements, vie de la commune, réunions, alertes, démarches, projets municipaux... ces nouveaux moyens de communication permettront de partager régulièrement les informations qui vous concernent directement.

Les réseaux sociaux viennent compléter les moyens de communication habituels de la commune (site internet et bulletin municipal), sans les remplacer.

La municipalité souhaite ainsi développer une communication plus régulière, plus réactive et plus proche des habitants.

Nous invitons donc tous les habitants à s'abonner à la page Facebook et au compte Instagram de la commune afin de ne manquer aucune information.

👉 Suivez-nous, partagez les publications et faites connaître ces nouveaux moyens d'information autour de vous !



Une championne du Monde d'Ultimate Frisbee à Saint-Brice.

Nous partageons avec les habitants de Saint-Brice le courrier que nous avons reçu de Manon Sales et lui adressons toutes nos félicitations pour ce très beau résultat :



Bonjour, c'est Manon Sales.

Je vous fais un retour de mes championnats du monde qui se sont déroulés du 11 au 18 juillet à Logroño en Espagne. Tout d'abord on a eu 6 matchs de poule, dont 5 victoires et 1 défaite contre l'Italie. Ce qui fait une 2ème place dans la poule. Nous nous sommes retrouvés en quarts de final contre la Belgique avec une victoire assez serrée. Ensuite une demi-finale contre les Japonaises, une grosse équipe assez dynamique. Et après cette victoire contre les japonaises, direction la finale contre le Canada. Une grosse équipe qui avait battu les États-Unis juste avant. Pour finir, victoire contre les canadiennes 14/10.

Donc la médaille d'or pour les françaises ! Qui arrivent à garder le titre de championne du Monde depuis 2 ans. C'était une super expérience encore une fois. Merci beaucoup pour le soutien et l'argent qui m'a permis d'aller en Espagne et de gagner ces championnats.

Je vous souhaite une bonne journée.

Manon Sales

Revoir la finale



Les paniers chou'bidou

Vous êtes enceinte et vous habitez à Grand Cognac ?

Les paniers chou'bidou, c'est LE coup de pouce de Grand Cognac pour que bébé démarre sa vie en bonne santé !

Afin de limiter l'exposition de bébé aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse et d'encourager toute la famille à adopter de nouvelles habitudes alimentaires, Grand Cognac a créé les paniers Chou'bidou.

TOUTES les futures mamans peuvent bénéficier d'un panier hebdomadaire de produits bio et locaux durant leur

grossesse. Pendant 16 semaines, les producteurs de « Gogo Cagette » concoctent un panier rempli de leurs meilleurs produits : légumes, fruits, champignons, miel, farines, pâtes, produits laitiers, œufs, pain, viande...

Selon votre quotient familial, les paniers d'une valeur unitaire de 16 € sont **pris en charge financièrement jusqu'à 90%**. Ils sont à récupérer chaque semaine sur l'un des points retraits de votre choix : Nercillac, Bréville, Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente. Le contenu des paniers Chou'bidou est visible à l'avance chaque semaine sur le site de Gogo Cagette, il est possible de le compléter avec d'autres produits. Vous pouvez également reporter votre panier en cas d'absence.

	Quotient familial	Reste à charge du bénéficiaire en %	Reste à charge du bénéficiaire pour 16 paniers (sur 256€)	Prise en charge par Grand Cognac pour 16 paniers (sur 256€)
Tranche 1	QF < 700 €	10 %	25.60 €	230.40 €
Tranche 2	700 € ≤ QF < 1 500 €	20 %	51.20 €	204.80 €
Tranche 3	1 500 € ≤ QF < 3 000 €	40 %	102.40 €	153.60 €
Tranche 4	QF ≥ 3 000 €	60 %	153.60 €	102.40 €

Pour vous accompagner dans ce changement d'habitudes, **deux ateliers obligatoires** sont organisés :

- Un **atelier cuisine** pour « se (re)mettre à cuisiner » les produits de saison, le meilleur moyen pour éviter la consommation de produits ultra-transformés. L'atelier cuisine est aussi l'occasion de découvrir des astuces pour consommer bio et local en équilibrant son budget. *Animé par Régalade.*

- un **atelier d'information** sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens présents notamment dans l'alimentation, et sur les moyens de les éviter et de protéger bébé. *Animé par la maternité de Châteaubernard.*

Avec les paniers chou'bidou, nous soutenons ensemble les agriculteurs locaux aux pratiques vertueuses, grâce à la vente directe qui leur permet une plus juste rémunération !

Distributeur de composteurs

DISTRIBUTION
DE COMPOSTEURS

Pour les habitants de Grand Cognac

- Valorisez vos restes alimentaires
- Réduisez vos déchets
- Produisez votre propre compost

Matériel proposé

Modèle Plastique
340 L
Gratuit*

Modèle Bois
600 L
50 € TTC*

Modalités

Réservations et retraits auprès de la Direction de la Collecte des Déchets

◆ Réservation
05 86 19 00 95
collecte.dechets@grand-cognac.fr

◆ Retrait
Tous les mercredis de 13h30 à 16h00
Allée des 3 Jeannettes - 16 200 Jarnac

GRAND-COGNAC
COLLECTE DES DÉCHETS

*Les équipements supplémentaires sont à prix coûtant. Règlement uniquement par chèque à l'ordre du trésor public.



Collecte ordures ménagères

Grand Cognac a repoussé la modification du rythme des collectes des ordures ménagères sur notre commune. Donc aucun changement jusqu'au 31 décembre 2026.

Les effectifs des écoles du RPI Saint-Brice / Julienne

Rentrée des classes.

Cette semaine les 81 écoliers de Saint Brice et Julienne ont fait leur rentrée scolaire. La première pour certains, la dernière avant la grande étape du collège pour d'autres.

L'école de Saint Brice est en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunale) avec la commune de Julienne depuis de nombreuses années.

Fortes d'une bonne équipe enseignante stable, nos écoles sont très attractives et les enfants y passent leur scolarité toute en sérénité. Les échanges réguliers entre les classes leur permettent de connaître tous les enseignants, les passages dans les classes supérieures se font donc tout en douceur.

Les enseignants proposent régulièrement de nombreux projets.



Ecole de Saint Brice :

Classe de M. Thibaud : 3 TPS ; 14 PS et 9 MS

Classe de Mme Mazet : 12 GS et 7 CP

Classe de Mme Carré, directrice : 7 CP et 10 CE1

Ecole de Julienne:

Classe de Mme Leray, directrice : 5 CE2 ; 12 CM1 et 5 CM2

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le patrimoine de Saint-Brice

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Mairie, bibliothèque, église : de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Abbaye : de 9 h à 19 h

À l'occasion des **Journées européennes du patrimoine**, Saint-Brice ouvre grand les portes de son histoire. Le temps d'un week-end, la commune proposera un riche programme d'animations, d'expositions et de visites guidées gratuites, permettant à chacun de découvrir ou de redécouvrir les trésors de son patrimoine.

Une invitation à voyager dans le temps, au cœur des savoir-faire, des traditions et des monuments qui font la richesse de notre territoire.

Trois grands thèmes mettront à l'honneur l'histoire de notre commune :

- **Les moulins et le pain**, qui occupaient une place importante aux XVe et XVIe siècles ;

- **Les moulins dans la culture du chanvre**, ainsi que les petits métiers qui en dépendaient : filage, tissage et autres savoir-faire artisanaux et familiaux, comme le tricot ;
- **L'architecture de l'église et de l'abbaye de Châtres**, véritables joyaux de l'art roman.

Grâce à la mobilisation des bénévoles, des associations, des agents municipaux et des élus, les visiteurs pourront découvrir toute la richesse culturelle et patrimoniale de Saint-Brice.



Journées européennes du patrimoine
19 et 20 septembre 2026



Programme

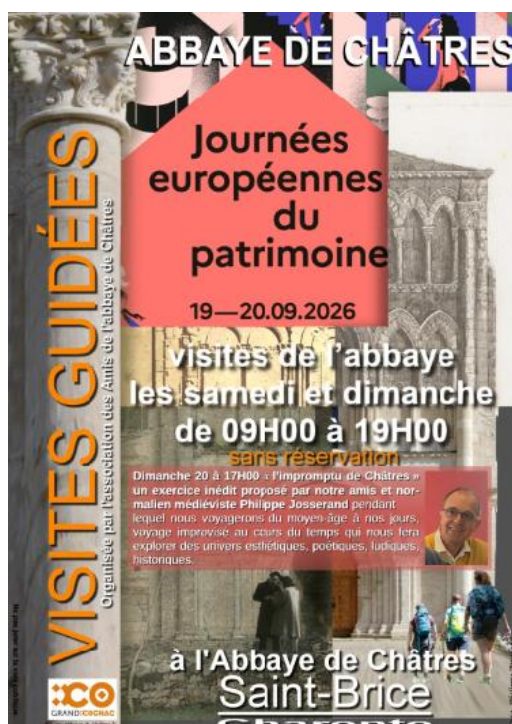
Samedi 19 septembre

- **Visite libre et gratuite des quatre expositions**, pour tous les publics, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h :
 - **À la bibliothèque** : « L'art des aiguilles s'invite à la bibliothèque » ;
 - **À la mairie** : exposition sur « Les moulins » ;
 - **À l'église** : exposition « Une église, un patrimoine architectural ».
- **Le four communal** sera ouvert à la visite de 10h à 12h et 15 h à 18 h.
- **Visites guidées gratuites de l'abbaye**, de 9 h à 19 h.
- **À 18 h** : conférence passionnante donnée par Sophie Fougère sur **Isabelle d'Angoulême**.



Dimanche 20 septembre

- **Visite libre et gratuite des trois expositions**, pour tous les publics, à la bibliothèque, à la mairie et à l'église, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.
- **Visites guidées gratuites de l'abbaye**, de 9 h à 19 h.
- **À 16 h 30** : exposé de Valérie Merkel sur « **Le Bronze et la Pierre** », faisant référence aux étranges liaisons croisées entre l'abbaye de Châtres et la cloche recueillie à Châtres en 2021, « **La Petite Thérèse** ».
- **À 17 h** : « **L'Impromptu de Châtres** », par Philippe Josserand, normalien et médiéviste, avec lequel nous voyagerons du Moyen Âge à nos jours.



Au fil du conte



Spectacle à Saint-Brice ! Partenariat avec la MD16

La bibliothèque et la municipalité vous invitent

*le vendredi 2 octobre à 20h30 à la Salle des fêtes de Saint-Brice
pour Assister au spectacle :*

Les Fables ? C'est pas moi... C'est Jean !

Arbadétorne.



« Spectacle de contrastes, on y chante, on y rit, les morales sont parfois espiègles, parfois graves. Elles évoquent ici le harcèlement, ailleurs l'humain qui épuise la biodiversité...mais au bout du bout, c'est pas nous qui le disons....c'est Jean !

Un spectacle tout public à partir de 8 ans,

Gratuit sur Réservation auprès de la bibliothèque :

☎ 05 45 36 97 40

✉ bibliotheque@saint-brice16.fr

Le cinéma à la bibliothèque

Le cinéma à la bibliothèque revient en octobre !

Après avoir rencontré un franc succès durant les vacances de printemps, avec une belle fréquentation et des retours très positifs du public, la Bibliothèque de Saint-Brice est heureuse d'annoncer le retour du cinéma pendant les vacances d'automne.

Cette nouvelle édition proposera trois séances gratuites, adaptées à

différents publics, toujours dans une ambiance conviviale et chaleureuse au cœur des rayonnages. Cette manifestation est organisée en partenariat avec la MD16.

Séance enfants :

Mercredi 28 octobre – 15h00

Un moment de découverte et de plaisir pour les plus jeunes, autour d'un film choisi pour Halloween.

Séances adultes :

Deux séances, deux films différents.

Vendredi 30 octobre – 20h00

Une projection en soirée, idéale pour profiter d'un film dans une atmosphère cosy et intimiste.

Samedi 31 octobre – 17h00

pour prolonger le plaisir du cinéma de proximité.

Séances gratuites

**Renseignement et inscription à
auprès de la bibliothèque.**

Casque de réalité virtuelle

Casque de réalité virtuelle, plongez dans des expériences immersives.

Partez à la découverte de la réalité virtuelle !

La bibliothèque de Saint-Brice vous propose de tester des casques de réalité virtuelle prêtés par la MD16 (Médiathèque départementale)

Laissez-vous embarquer dans des expériences immersives fascinantes :

- Exploration des fonds marins
- Découverte de sites patrimoniaux
- Documentaires, fictions



Une aventure originale à vivre seul, en famille ou entre amis 😊

Du 14 septembre au 23 novembre 2026

Tout public - Sur inscription auprès de la bibliothèque

Osez franchir la frontière du virtuel et vivez une expérience hors du commun !

Inter-associations



La chaleur qui sévit depuis plusieurs semaines, a provoqué un genre de léthargie qui a plus ou moins plongé, nos villes et villages dans l'indolence, un « farniente » forcé, frisant la somnolence.

Cependant, nos équipes de bénévoles ont tellement sollicité leur esprit de cohésion et leur sens du devoir que l'organisation de notre vide-greniers annuel a été parfaite.

Hormis le fait que bon nombre d'exposants ont déclaré forfait en fin de matinée, avec pour conséquence, un chiffre d'affaires à la buvette, un peu en dessous de nos espoirs, la

journée a été globalement très réussie et donc satisfaisante. J'adresse mes plus sincères félicitations et mes plus vifs remerciements à tous ceux et celles qui y ont participé.

Face à ces événements, qu'ils soient climatiques, insécuritaires, urbains, ruraux, voulus ou non, le besoin de cohésion de soutien et de solidarité s'avère plus que jamais indispensable.

Je souhaite que la rentrée soit pour vous et vos proches, l'occasion de rassemblements sportifs, culturels ou culturels ; le ciment d'une communauté soudée et sereine.

Le président de l'inter.

La Boule Saint-Brice



Bonjour.

J'espère que les vacances ont été bonnes pour tous ceux qui sont partis et aussi bonnes pour ceux qui sont restés à la maison.

Le samedi 13 juin, a eu lieu notre tournoi de boules annuel : 23 équipes étaient présentes malgré la chaleur. Victoire de Patrick et Jacky.

Une cinquantaine de personnes étaient au repas, la journée s'est magnifiquement bien passée. Le 24 juillet s'est déroulée comme tous les ans, notre sardinade, malheureusement moins de personnes (vacances ou repas prévus ailleurs). La soirée s'est très bien déroulée et les sardines étaient très bonnes. Merci à Michèle et Philippe pour la cuisine.

Notre sortie de juillet, a été annulée suite à la canicule.

Prochaine manifestation : repas de Noël prévu le mercredi 16 décembre.

La cotisation est à 12 euros, n'hésitez pas à venir nous rejoindre les mardis et vendredis après-midi, sachant que l'on ne souffre pas de la chaleur car nous sommes toujours à l'ombre et il n'y a pas de compétition entre nous, le but est de passer une agréable après-midi.

En espérant voir de nouveaux adhérents, recevez mes amitiés sportives.

Le président

Jacky Laroche

Gym Saint-Brice



Nous espérons que ces deux mois d'été, vous ont permis de partager de doux moments avec vos proches et amis, tout en profitant des gourmandises rafraîchissantes qui accompagnent cette belle saison.

Les membres de l'association Gym Saint-Brice, sont heureux de retrouver ses adhérents à compter du lundi 31 août à 17 h 15 pour la reprise des cours pour l'année 2026-2027. Si vous souhaitez passer un hiver dans de bonnes conditions physiques, venez nous rejoindre pour deux séances de GYM qui se déroulent dans une ambiance très amicale, à la salle des fêtes de St-Brice. (Attention, le nombre d'inscriptions est limité par la capacité d'accueil de cette même salle).

- Tous les lundis de 17h15 à 18h15 pour la Gym Forme et Bien-être à compter du 31/08/2026

- Tous les mercredis de 17h15 à 18h15 pour la gym « RENFO » à compter du 02/09/2026 (Hors vacances scolaires)

Ces cours « mixtes » dynamiques sont assurés depuis des années par Marie-Pierre D.E et sont différents chaque semaine.

Le 1er cours d'essai de chaque discipline est gratuit sans engagement.

L'Essayer, c'est peut-être y adhérer !

La cotisation annuelle s'élève à € 105,00

N'hésitez pas à nous rejoindre dans la bonne humeur, l'effort et la convivialité.

Pour nous contacter Tél. : 07 61 93 87 28 : Françoise Jacquot

05 45 82 83 96 : Katia Birolleau

« Le sport, c'est bon pour le moral et la santé »

Vive le sport ! Vive la forme ! Vive la vie !

Comité de jumelage



En ce printemps 2026, une journée d'escapade a conduit un petit groupe d'adhérents à la découverte des trésors de pierre aux alentours de Port d'Envaux. D'un côté, les fameuses **Lapidiales** où des pans entiers de falaises ont été, depuis des années, habillés de sculptures saisissantes, de l'autre la **Galaxie des Pierres Levées** (voir photo), véritable champ de sculptures dont la disposition répond à une vision intercontinentale des cultures, déambulations totalement gratuites, que nous avons complétées par la visite du site des carrières de Crazannes et du château de la commune (le Château du Chat Botté...).



Pour le programme de rentrée, le Comité de Jumelage vous donne rendez-vous, le **vendredi 13 novembre**, pour célébrer avec vous, la Saint Brice, lors d'une "**SOIREE CHOUCROUTE**". Toutes les informations vous seront communiquées en temps utile.

Amis Lointains



L'association Amis Lointains aura 40 ans en novembre prochain et célébrera cet anniversaire par une exposition les samedi 21 et dimanche 22 novembre, à la salle des fêtes de Saint-Brice. Dans cette attente, nous poursuivons nos activités de collecte de matériel médical (fauteuils roulants, déambulateurs, béquilles, attelles...), de pain, qui sera recyclé pour l'alimentation des animaux, de draps et couvertures. Le dernier envoi à destination du Mali, d'un volume de 2 m³, a été chargé début août.



Le Laï Muoï Saint Brice / Cognacais



Le Laï Muoï est un art martial Laotien original, fondé en 1974 par Maître Sysaykeo Bounpanh .

Celui-ci a reçu des enseignements de plusieurs maîtres d'arts martiaux et de boxes d'Asie du Sud Est transmises habituellement sur un mode confidentiel et/ou familial.

Nourri de son parcours et de son expérience de combattant il a produit une synthèse originale de ces techniques.

Il nous offre une méthode de combats et de self-défense particulièrement efficace.

Le Laï Muoï se décline sur trois axes de travail :

- techniques de combats selon les règles pieds poing (avec protections, gants et protège-tibias).
- techniques de self-défense le plus souvent à mains nues mais aussi avec bâtons sur des attaques simulées.
- katas, enchaînement codifié de mouvements où les dimensions tant énergétiques qu'esthétiques sont déployées.



Le Laï Muoï par son travail tant sur le plan physique que mental est un allié pour apprendre à se défendre, rester en bonne santé mais aussi évoluer sur le plan personnel. Sa pratique aide à libérer les tensions internes, améliore la concentration et la gestion des émotions si importante pour la confiance en soi.

Chaque saison est clôturée par un passage de grade (non obligatoire mais recommandé).

Les cours sont assurés par Maître Grégory RIGAUD ceinture noire 4ème Dan.

Salle CSE Verallia (Châteaubernard) **les lundi et jeudi de 19 h à 20h30**

Contacts : Anne Rigaud => 0667164933

Grégory Rigaud => 0629972158

Mail : laimuoicognacais@gmail.com

Page Facebook=>

<https://www.facebook.com/laimuoicognacais>

Le Laï Muoï est accessible à toutes et à tous dès l'âge de 9 ans sans limite d'âge, chacun évoluant à son rythme

1 cours d'essai est gratuit



Du 7 au 13 juin 2026, 47 adhérents et amis ont participé à **notre séjour annuel** qui se déroulait dans le

beau département de l'**Yonne**. Nous avons bénéficié d'une belle semaine clémente au niveau des températures et chacun a pu profiter de l'ensemble des visites enrichissantes au niveau culturel et gustatif !



Le **3 juillet 2026**, le repas « **grillades** » a réuni 80 adhérents et amis, qui ont bravé la chaleur : nous les en remercions.

Comme chaque année, le Club ferme durant les mois de juillet et août. Le Club réouvre le **jeudi 3 septembre 2026** avec la reprise de nos réunions du jeudi de 14h à 18h à la salle des fêtes de Saint-Brice.

Nos animations à venir :

- le **17 septembre** : « repas traiteur »
- le **7 octobre** : « Cabaret Chai Royal »
- le **12 novembre** : « repas Pot au feu »
- début **décembre**, « repas de Noël »

Venez nous rejoindre, on vous y attend !

Le bureau



Association des amis de l'abbaye de Châtres



La préparation des journées du Patrimoine les 19 & 20 septembre prochains s'active.

L'association des amis de l'abbaye de Châtres prévoit un programme important pour ces journées du Patrimoine 2026 :

Il y aura en préambule le vendredi 18 septembre un atelier dessin qui sera animé par Catherine Smith et Frédérique Glory. Il se déroulera à la salle des fêtes comme en 2025 ; Salle des fêtes que la municipalité met à la disposition de l'association ce dont nous la remercions.

Le samedi 19 septembre à 18H00 :

Aura lieu dans l'abbatiale de Châtres une conférence passionnante donnée par Sophie Fougère sur **Isabelle d'Angoulême** au tarif de 10 € et pour laquelle une réservation au 06 89 77 40 61 est fortement recommandée.

Isabelle d'Angoulême successivement reine d'Angleterre car mariée au roi anglais Jean sans Terre et ensuite épouse de Hughes X de Lusignan.

Une femme d'un grand tempérament qui a marqué son époque et marqué de son empreinte l'Aquitaine médiévale et l'abbaye de Châtres.

Le dimanche 20 septembre de 16H30 à 18H00 :

Auront lieu successivement dans l'abbatiale de Châtres 2 événements qui sauront vous captiver :

- **d'une part à 16H30 un magnifique exposé de Valérie Merkel sur : « le Bronze et la Pierre »** faisant référence aux étranges liaisons croisées entre L'abbaye de Châtres et la cloche recueillie à Châtres en 2021, la « petite Thérèse »
- **d'autre part à 17H00 « l'impromptu de Châtres » un exercice inédit proposé par notre amis et normalien médiéviste Philippe Josserand** pendant lequel nous voyagerons du moyen-âge à nos jours, voyage improvisé au cours du temps qui nous fera explorer des univers esthétiques, poétiques, ludiques, historiques.

Nous serons si heureux d'accueillir au sein de Châtres pendant les journées du Patrimoine la foule des Saint Briçois et saint Briçoises.

De la part de l'Association des amis de l'abbaye de Châtre

« A la mémoire glorieuse des enfants de Saint-Brice morts pour la France - 1914-1918 ».

Sur le monument aux morts de notre commune, érigé en 1922 et inauguré le 30 juillet 1922, figurent des noms de jeunes hommes tombés au Champ d'Honneur, dont on ne sait plus rien.

Qui sont-ils ? Inscrits par ordre alphabétique.

FIDELON Camille

Né au bourg de Saint-Brice le 20 août 1879, il est le fils d'Adolphe Fidelon, cultivateur et de Marie Bouhier.

Tonnelier chez Gautron.

Il épouse à Saint-Brice le samedi 15 octobre 1904, Alexandrine Baron

Née chez Gautron le 30 mai 1884.

Cuisinière.

Dont : Anne-Marie (1905) ; Jeanne (1907) et Gabriel (1912)

Ils sont déclarés pupilles de la Nation le 26 mars 1919.

De la classe 1899, il est enregistré à Angoulême, sous le matricule 1357.

Soldat au 33ème régiment d'infanterie.

Déclaré en congé de convalescence illimité, il décède le 21 mars 1918, suite à une maladie contractée en service. Il avait 39 ans.

FONTAINE Jules Clément

Né à Surfond dans la Sarthe le 31 octobre 1888.

Ce valet de chambre au château de Saint-Brice, est le fils de Victor Désiré Jean Fontaine et de Marie Louise Legeay.

Il épouse à Saint-Brice le 23 octobre 1913, Marie Louise Roth.

Femme de chambre au château de Saint-Brice, elle est née à Schlestadt en Allemagne (qui deviendra Sélestat dans le Bas-Rhin).

Il est enregistré dans l'Oise au sein de la classe 1908, sous le matricule 6522 358

Soldat 2ème classe au 102ème régiment d'infanterie.

Il est tué à l'ennemi le 28 septembre 1914 à Margny-aux-Cerises (Oise) à l'âge de 26 ans.

Transcription : Mairie de Saint-Brice le 27 juin 1921.

Patrick HURAUX

APE Saint-Brice Julienne



Un nouveau site pour notre kermesse. Le site de Julienne était presque parfait, mais le soleil nous avait

déjà éprouvés à plusieurs occasions, sans solution possible. Alors en ce mois de juin, à 40 degrés, il nous était impossible de maintenir la kermesse sur le lieu habituel.

Epaulés par la mairie de Saint Brice, que nous remercions chaleureusement, nous avons pu organiser notre kermesse, à l'ombre des grands arbres du terrain de pétanque. Ombre, brumisateur, magnifique spectacle, repas et jeux.

Une très belle kermesse a tout de même pu être organisée pour les enfants. Saluée de la part de tous, un vrai soulagement pour les enfants. Merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible. Merci aux communes de Saint Brice et Julienne qui nous accompagnent main dans la main.

A l'occasion de cette belle fête, les élèves de CM2 ont pu repartir avec un pack de fournitures pour leur rentrée

en 6ème (35€ par enfant) et un diplôme de fin d'école, remis officiellement par les deux maires des communes de Saint Brice et Julienne.

Une nouvelle rentrée. Début d'une nouvelle année pour l'association qui va mettre un point d'honneur sur la communication afin de renouveler les bénévoles. Une page est en train de se tourner sur toute une équipe de parents, qui nous quittent peu à peu. Il est donc important de mobiliser de nouveaux parents afin de garder le dynamisme de l'association.

Pour ce début d'année, un moment de partage entre parents sera organisé afin de se rencontrer et de présenter l'association.

Ensuite notre traditionnelle journée halloween sera proposée aux enfants.

En décembre, la vente de nos délicieux chocolats, la venue du père Noël qui apporte un petit objet décoratif ou créatif à chaque enfant, ainsi que 100€ de cadeaux par classe (jeux éducatifs choisis par les enseignants)

L'APE finance également un spectacle ou un cinéma pour toute l'école avant les vacances d'hiver.

Bonne rentrée à tous.



Agenda

- Du **14 septembre au 23 novembre** : Venez à la bibliothèque vivre une expérience sensorielle et découvrir les casques de réalité virtuelle en partenariat avec la MD16
- **17 septembre** : repas traiteur organisé par le club du 3^{ème} Âge
- **19 et 20 septembre** : Journées du Patrimoine
- **2 octobre** : spectacle « Au fil du conte » organisé par la bibliothèque en partenariat avec la MD16. À la salle des fêtes (entrée libre)
- **7 octobre** : sortie « cabaret chai royal » organisé par le club du 3^{ème} Âge
- **28 octobre** : séance de cinéma pour enfants à la bibliothèque en partenariat avec la MD16.
- **30 et 31 octobre** : séances de cinéma pour adultes à la bibliothèque en partenariat avec la MD 16.
- **11 novembre** : messe puis cérémonie au monument aux morts suivie d'un apéritif
- **12 novembre** : repas « pot au feu » organisé par le club du 3^{ème} Âge
- **13 novembre** : célébration de la Saint-Brice organisée par le comité de jumelage
- **Décembre** : repas de Noël organisé par le club du 3^{ème} Âge
- **17 décembre** : repas de fin d'année du club de boules

CULTURE ET LOISIRS

Un peu d'Histoire

Jean-Victor VIGNAUD (1853-1865)

(° La Rochefoucauld 16.05.1821 + Saint-Brice 11.05.1881)



Jean Vignaud dit Victor est né à la Rochefoucauld (Pranzac) le 16 mai 1821.

Propriétaire de Gardépée, il est le fils de Jacques Vignaud et de Marie Gaudichaud.

C'est par son mariage à Saint-Brice le 15 juillet 1850, avec Anne Victoire Élisa de Jarnac de Gardépée, qu'il s'installe au logis de Gardépée.

Élisa est la fille de Léon Joseph de Jarnac de Gardépée, ancien maire de Saint-Brice et de Marie Anne Pauline Reverseau.

De cette union va naître, Marie Elisabeth Thérèse (1851-1889) ; Anne Louise Marguerite Amélie (1852-1861) et Paul Ernest Prosper (1854-1905).

Conseiller municipal, il devient ensuite maire de Saint Brice du 6 mars 1853 au 29 août 1865.

« Angoulême - Vu la loi du 7 juillet 1852,

Monsieur Vignaud Jean, conseiller municipal est nommé maire de la commune de Saint-Brice en remplacement de monsieur Sabouraud démissionnaire – Le Préfet ».

L'installation du maire s'opère le 6 mars 1853
« Aujourd'hui, en présence du conseil municipal réuni à cet effet, monsieur Jean Victor Vignaud, nommé maire de la commune de Saint-Brice par arrêté préfectoral du 18 février dernier, a été installé dans ses fonctions de maire. Les

membres du conseil municipal présents à la séance ont signé ».

Au cours de ses mandats, il aura deux adjoints :

Joseph Carré (1812-1866) du 15 mai 1849 au 5 août 1860. Ce propriétaire de la Maurie, termine « *sa carrière* » municipale comme conseiller avant de mourir noyé le 27 décembre 1866.

André Bouhier (1809-1885), propriétaire aux Moulins, siège du 12 août 1860 au 15 juillet 1865.

Il est le fils d'un conseiller municipal d'Alexandre Bureau de 1830 à 1834, puis de Michel Marie Delaunay de 1834 à 1837 et enfin de Léon Joseph de Jarnac de Gardépée de 1837 à 1848.

De nombreuses initiatives vont jalonner le mandat de M. Vignaud.

Concernant le groupe scolaire, on fixe en février 1855, le montant de la rétribution « *enfants de 9 ans et au-dessous 1.50 franc ; de 10 ans et au-dessous 2 francs ; de 10 ans à 13 ans 2.50 francs et à 3 francs pour les plus de 13 ans.*

Le traitement de l'instituteur est de 360.46 francs, plus 70 francs pour frais de location de la maison d'école ».

Le traitement fixe et logement (*) de l'instituteur passe à 1 070 francs en 1860 pour les trois communes.

(*) A cette époque l'école et le logement de l'instituteur se situent à Saint-Trojan, succursale pour Boutiers et Saint-Brice depuis 1833).

Autre décision majeure, l'achat d'un bâtiment pour y établir la mairie.

13 mai 1855 « *Vote d'un impôt extraordinaire de 800 francs. Le Président ayant exposé que monsieur le maire avait acheté l'année dernière de l'avis officieux du conseil, une maison sise au bourg de Saint-Brice près de l'église pour la*

céder à la commune afin d'en faire la mairie pour remplacer celle dont on jouit en ce moment à titre de bail verbal et qui est très humide et malsaine et située en dehors du bourg, considérant qu'on n'avait pas pu se mettre en règle pour en faire l'acquisition dès le principe au nom de la commune et qu'on y fait actuellement des réparations, qu'elle sera sous tous les rapports infiniment plus convenable que l'ancienne où l'on ne pouvait mettre aucune annonce ou affiche de peur que personne n'en prit connaissance,

Est d'avis pour en faire l'acquisition de voter la somme de 800 francs à 5 % l'an sur deux années et prie monsieur le Préfet de vouloir lui venir en aide pour celle de 250 francs, en considération de peu de ressource que possède la commune ».

Acceptation par vote le 14 mai 1856.

Jean Victor Vignaud nommé le 27 juin 1855 est installé le 19 août.

Son conseil se compose de messieurs Jean Auguste Sabouraud, propriétaire aux Mullons ; Joseph Bureau, propriétaire à Boisclair ; Jean Frouin, propriétaire à Uffaut ; Jean Rouhaud, propriétaire à la Maurie ; François Sabouraud, propriétaire à la Trache ; Pierre Quantin, propriétaire aux Mullons ; Joseph Carré, propriétaire à la Maurie ; Pierre Ranson, huilier au Bourg ; Pierre Bibard, cultivateur du Bourg ; Jean Androu, cultivateur aux Mullons et Jacques Blanchard, cultivateur à la Roche.

La moyenne d'âge est de 45-46 ans.

On applique en août 1855 la taxe sur les chiens « 1er classe, chien d'agrément ou servant à la chasse, 5 francs et de 2ème classe, chien de garde, 2 francs ».

On convient d'apporter de l'aide aux nécessiteux en créant un atelier de charité « pour atténuer les effets de la cherté des subsistances, après avoir mûrement réfléchi, a été d'avis de voter la somme de 300 francs, qui sera employée selon les besoins en un atelier de charité sur les chemins vicinaux et à créer des bons de différence pour donner à prix réduit

aux plus nécessiteux, ou même de délivrer gratuitement à ceux qui ne pourraient le gagner par suite d'infirmités.

Cette somme sera empruntée par la commune qui ne possède plus de fonds libres à raison de 5% l'an et remboursable en deux ans par annuité égale ». (1^{er} novembre 1855)

Autre action :

« Le maire ayant exposé que les indigents pourraient être sans travail dans le courant de l'hiver et le conseil considérant que les vivres sont très chères, voulant autant que possible venir en aide aux dits indigents, a été d'avis de voter la somme de 500 francs à prendre sur celle de 898.63 francs existant de l'exercice précédent, afin de créer un atelier de charité réparti sur les chemins vicinaux à la commune, en réservant toutefois la somme de 166.66 francs pour le chemin numéro 15 des Mulons à la Trache. Les journées sont cotées à 1.50 francs ». (24 novembre 1861)

Le social est d'actualité et l'on porte secours à un nécessiteux « le maire ayant donné connaissance du rapport du commissaire de police de Cognac en date du 7 mars de la présente année et du certificat de monsieur Rullier, médecin en date du 18 du même mois, sur l'état moral du sieur Laborde Pierre, cultivateur, domicilié au village de la Maurie de cette commune.

Le conseil après avoir mûrement délibéré, considérant que le sieur Laborde Pierre est atteint d'aliénation mentale et qu'il est urgent de le faire entrer le plus tôt possible dans un établissement d'aliénés, considérant aussi que sa position de fortune ne serait pas qu'il puisse être entretenu à ses seuls frais, est d'avis de voter pour être affectée à son entretien la part afférente et annuelle qui incombe à la commune en pareille circonstance d'après les règlements administratifs ».

(1^{er} avril 1863)

A suivre ...

Patrick HURAUX

Recette du Saint-Honoré à la crème chiboust

Pâte à choux :

Dans une casserole mettre 125 g d'eau, 125 g de lait, 100 g de beurre, une pincée de sel, porter à ébullition, hors du feu mélanger 150 g de farine, dessécher 2 mn sur le feu.

Verser dans un récipient, ajouter 4 œufs et demi, un par un mélanger à la spatule environ 5mn une fois la pâte à choux terminée, la mettre dans une poche munie d'une douille à éclair.

Détailler un rond de 30 cm de diamètre dans la pâte feuilletée que vous aurez achetée ou faite.

Dresser votre pâte à choux sur la pâte feuilletée tout le tour en laissant 1 cm apparent et un peu au milieu.

Avec le reste faites une vingtaine de petits choux.

Cuire environ 25/30 mn à 220 degrés.

Crème chiboust :

La veille mettre une gousse de vanille fendue dans 400 g de lait.

Faire bouillir le lait entier avec 50 g de sucre. Dans une terrine battre énergiquement 6 jaunes d'œufs, 70 g de sucre, 40 g de fécule de maïs.

Une fois le lait bouilli versez doucement sur l'appareil, remettre sur le feu jusqu'à ébullition. Hors du feu, ajouter 25 g de beurre et une feuille de gélatine coupée en 2 et préalablement trempée dans l'eau froide quelques minutes avant.

Blanc cuit au sucre :

Dans une petite casserole, 300 g de sucre avec 80 g d'eau, cuire à 118 degrés.

Dès que le sucre a atteint 110 degrés, battre 300 g de blancs d'œufs au batteur, une fois le degré à température le verser très délicatement sur les blancs puis accélérer la vitesse du batteur environ 4 minutes.

La meringue doit être tiède.

Mettre 1 tiers des blancs dans la crème tiède, bien mélanger puis délicatement ajouter le reste sans la faire retomber.

Avec la crème, faire un gros dôme puis décorer avec une douille cannelée ou à st honoré ainsi que les petits choux.

Mettre au frais. Régalez vous

RENSEIGNEMENTS UTILES

Recensement militaire

Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel*, concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Annuaire

Gendarmerie	17 ou 05 45 82 01 86
Pompier	18 ou 05 45 35 14 83
SAMU	15 ou 04 45 36 75 75
France Travail	3949
Sous-Préfecture Cognac	05 17 20 33 94
Assistante Sociale	05 16 09 51 25
Paroisse	05 45 82 05 71
SPA refuge du Bonbonnet à Ars 16 130	05 45 82 74 17
Déchetterie Châteaubernard	05 45 35 98 60
Mairie	05 45 32 01 03
Ecole maternelle	05 45 32 01 10
Ecole Primaire	05 45 32 02 56
Bibliothèque	05 45 36 97 40

Ouverture de la mairie au public

Le lundi et le vendredi : 10h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Le mardi, le mercredi et le jeudi : 10h00 à 12h00

mairie.secretariat@saint-brice16.fr

www.saint-brice16.fr

Eclairage public

L'éclairage public est coupé de 22h à 7h

Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, et prévenez la mairie.

Règles de Voisinage

- ✓ Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.
- ✓ L'article 17 de l'arrêté préfectoral du 20 Avril 1999 définit les règles en matière de bruits de voisinage.

Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants :

Jours ouvrables	8h00-12h00	14h30-19h30
Samedis	9h00-12h00	15h00-19h00
Dimanches et jours fériés	10h00-12h00	

- ✓ Déjections canines et aboiements canins

Les chiens sont des compagnons fidèles et attachants pour leurs maîtres. Cependant, ils ne doivent pas devenir des nuisances pour les autres et certaines règles doivent être respectées par les propriétaires pour les éviter.

Ramasser les déjections de son animal en se munissant d'une poche permet d'éviter des rencontres désagréables pour les promeneurs et contribue au mieux-vivre ensemble.

Les aboiements répétés et prolongés de votre chien, quand vous êtes absent de votre domicile, peuvent gêner vos voisins.

Merci de demander aux personnes qui habitent près de votre maison si cela est le cas et trouver alors des solutions adéquates et respectueuses du bien-être de votre animal.

- ✓ Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritiques de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.

Calendrier de la collecte des déchets

Conteneurs conformes à la norme NFEN840-1

Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants

Le LUNDI : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)

- 1/ Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour du ramassage
- 2/ Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage

Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié

Annuaire des associations

AL Saint-Brice Football	Benoit Bécue	06 50 08 83 98	benoit.becue@orange.fr	
Chasse Saint-Brice / Julienne	Jean-Marc Lacombe	06 31 15 46 22		
Amis Lointains	Maryse Lainé	05 45 32 01 06	amis.lointains@laposte.net	amislointains.free.fr
Club du 3eme Age	Odile Renou	05 45 32 00 42		
Club Lai Muoi	Grégory Rigaud	06 29 97 21 58	laimuoisaintbrice@gmail.com	
L'Art du Tuina	Frédéric Wisser	06 74 27 08 46	www.formationmassagetuina.fr	
Gym Saint-Briçoise	Jocelyne Ancelin	06 70 42 84 13	michel-jacquot@bbox.fr	
A. des Anciens Combattants	Jean-Marie Hoffmann	05 45 32 03 58	jean-marie-hoffmann@orange.fr	
Les Amis de l'Église de Saint-Brice	Catherine Smith	07 69 64 01 79	csmith6931@gmail.com	
Comité de Jumelage	Catherine Mattéi	06 68 81 24 64	catmatt@orange.fr	
La Boule Saint Briçoise	Jacky Laroche	06 76 86 36 22	jmbel.laroche@orange.fr	
Les Amis de l'Abbaye de Châtres	Guillaume de Jarnac	06 89 77 40 61	guillaumedejarnac@gmail.com	www.abbaye-de-chatres.fr
APE Saint-Brice Julienne	Virginie Chambord	06 70 27 62 23	vivi.c14@hotmail.fr	
Inter Associations	Daniel Diaz	05 45 81 43 99	daniel.diaz938@orange.fr	interassociations.stbrice@gmail.com

